

Procès-verbal de la séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Elisabeth ALGANS (présente à partir de 19h12 pour la délibération n°2024-02-16-02), Céline CAUHAPE, Sylvie CAZENAVE, Rémy CUYALA-PROVENCE, François DAMIAN-PICOLLET, Hugues DUFOURCQ, Claude DUFRÉCHOU, Sandra HAU-LESTOUQUET, Françoise JAMBU BEVERNAGE, Corinne LAUGA, Jeannine LAVIE-HOURCADE, Bernadette LOUSTAU ARRAMON, Sandrine MASSÉ, Christophe MERIOT, Céline MIURA.

Absents excusés : Mme et MM. Philippe DUBEDOUT (procuration à Mme Corinne LAUGA), Jean-Philippe GRANGÉ (procuration à M. François DAMIAN-PICOLLET), Francis HUNAULT (procuration à M. Jeannine LAVIE-HOURCADE), Prathap RAVI (procuration à M. Hugues DUFOURCQ).

Secrétaire de séance : Christophe MERIOT.

La séance est ouverte à 19h02.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 est adopté *à l'unanimité*.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À MME LE MAIRE

- Bon de commande n°2023-05 du programme voirie auprès de la SOGEBE pour un montant de 38 134,16 € HT.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DU PRESBYTERE DE SERRES-CASTET

Délibération N°2023-02-16-01

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le presbytère de SERRES-CASTET accueille le curé de la paroisse Sainte Croix des Lacs. Font partie de cette paroisse les communes d'ANOS, BUROS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS, SAINT-ARMOU et SERRES-CASTET.

La Commune de SERRES-CASTET a des travaux d'entretien et de rénovation à faire au presbytère et demande aux communes de la paroisse qui n'ont pas la charge de l'hébergement de M. le Curé, une participation financière. Une réponse ministérielle de 1980 précisant qu'« aucune disposition légale n'interdit aux communes de participer aux frais d'entretien et de réparation du presbytère appartenant à l'une d'entre elles et loué au prêtre desservant les paroisses situées sur le territoire de ces communes ».

Considérant que les Communes d'ANOS, BUROS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS et SAINT-ARMOU n'ont pas la charge d'entretien et de réparation du presbytère puisque M. le curé de la paroisse Sainte Croix des Lacs est depuis des temps immémoriaux logé à SERRES-CASTET.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DÉCIDE de participer financièrement aux frais d'entretien et de rénovation du presbytère de SERRES-CASTET, la participation demandée par la Commune de SERRES-CASTET étant de 0,89 € par habitant et par an.

AUTORISE le Maire à signer la convention qui fixe les modalités de cette participation.

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE A LA SUITE D'INTEMPERIES DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE ALLOUEE PAR L'ETAT

Délibération N°2024-02-16-02

Rapporteur : Madame le Maire

La commune peut bénéficier de la dotation des amendes de police allouée par l'Etat pour les travaux de voirie réalisés suite aux intempéries de juin 2023.

Aussi, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental, en charge de la gestion de cette dotation, qui pourrait représenter au maximum 80 % des dépenses plafonnées à 30 000 € HT soit 24 000 €.

Monsieur Christophe MERIOT précise que ce sont les services du Département qui lui ont indiqué que certains travaux de voirie de la commune pouvaient entrer dans le cadre de cette dotation.

Il explique également que cette dotation bénéficie d'une enveloppe annuelle qui est ensuite répartie en fonction du nombre de dossiers déposés par les communes.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

SOLLICITE une aide au titre de la dotation des amendes de police allouée par l'Etat et gérée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques dont le montant maximum ne pourra dépasser 80 % des dépenses plafonnées à 30 000 € HT soit 24 000 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame François JAMBU BEVERNAGE indique qu'il y a eu un balai de tracteurs toute cette journée en direction du site à gravats. Les bas-côtés de la RD206 ont été fortement dégradés compte tenu des précipitations de la journée.

Madame le Maire informe le conseil que suite aux sollicitations de la commune, les services du Département ont procédé à des relevés topographiques de la RD206 sur l'ensemble de la commune. Dans un premier temps des travaux de sécurisation pourraient être entrepris sur la partie qui va de l'impasse de la Nationale jusqu'au croisement avec le chemin communal Sainte-Quitterie. Mais il faut que le Département coordonne ses travaux avec ceux du Syndicat de l'eau qui doit également entreprendre des travaux de remplacement des conduites dans ce secteur.

Madame le Maire indique qu'elle n'a pas eu de retour de la part du Département et du Syndicat depuis qu'elle les a rencontrés.

- Monsieur Rémy CUYALA-PROVENCE demande où en est le projet d'éco-lotissement au chemin Péret et quand va commencer la commercialisation des parcelles.
Madame le Maire lui répond que le cabinet CREHAM-HEA, en charge de la maîtrise d'œuvre, est en train de travailler sur les documents pour le dépôt du permis d'aménager. Le début de la commercialisation des parcelles n'a donc pour le moment pas encore été défini.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h26.

FIN